

ÉTAT DE SITUATION DES ÉCOLES LIBRES DU DIOCÈSE

Paroisse de Lambézellec.

ÉCOLE DE (~~Garçons ou~~ Filles) à Kérinou Lambézellec.

TENUE PAR (Indiquer la Congrégation) les Filles du S^t Esprit.

1° Depuis quelle époque l'école est-elle établie ? — Par quels moyens a-t-on fait les frais du premier établissement ?

Cette maison fondée depuis quatre ans par les Filles du S^t Esprit, pour la Visite des malades, prit, vers 1869, seulement quelques classes, et devint en 1874 école communale. Par la suite, subissant le sort de tant d'autres, au mois de décembre 1891, elle a été laïcisée.

Dans le courant de 1891, pressentant la laïcisation de cette école, la Communauté s'est mise à l'œuvre, et au moyen de dons de diverse origine et de quêtes, elle a construit de nouvelles classes et c'est là qu'elle vient de s'ouvrir comme école libre.

2° Qui est propriétaire de l'immeuble ? — Est-ce une congrégation, un particulier, un certain nombre de personnes formant société civile ? — Citer les titres de propriété.

Les terrains, comme les anciens bâtiments, sont la propriété de la fille de M. Eganter de Kermoad (habitant St Briene). Son père, conformément à une disposition testamentaire de sa femme, avait voulu vers 1840, en faire donation à la Maison Mère des Filles du S^t Esprit à St Briene. Mais malgré toutes les instances, jamais l'Administration n'a voulu l'autoriser à recevoir. Aussi les nouvelles constructions, quoique faites comme il est dit ci-dessus, seront-elles considérées comme appartenant à M^{lle} de Kermoad.

3° Si l'immeuble servant d'école est tenu en location : dire au nom de qui le bail est fait, quel en est le prix, quelle en est la durée, à qui appartient l'immeuble : est-ce à un particulier ou à la Fabrique ?

Dans les conditions ci-dessus, les Filles du S^t Esprit ne sont ~~elles~~ que les locataires de M. de Kermoad. Aussi ce propriétaire a-t-il passé bail avec M^{me} la Supérieure locale pour un prix annuel de 500 dont il lui donne quittance à chaque échéance. La durée du bail est sans limite.

4° Quel est le nombre ~~de Frères ou~~ de Sœurs dirigeant l'école ? — Combien compte-t-elle d'élèves ? — Quelle est la proportion entre les élèves payant la rétribution scolaire et ceux qui sont admis gratuitement ? — L'école a-t-elle des pensionnaires ? — Combien ? — Des chambriers ? — Combien ? — Quelle est leur rétribution aux uns et aux autres ?

Sept Religieuses donnent l'enseignement dans autant de classes, sous la direction d'une Sœur Directrice.

Il y a une moyenne d'environ 320 élèves payantes — et environ 40 de gratuites.

Il y a 3 pensionnaires.

La rétribution scolaire des externes varie de 1 à trois francs, selon le degré d'avancement de l'enfant.

Les pensionnaires paient 30^{fr}.

5° Quel est le montant des traitements attribués ~~aux Frères ou~~ aux Sœurs, et comment y est-il pourvu ? — Y a-t-il lieu d'améliorer les conditions du contrat devenu onéreux pour les fondateurs et trop avantageux pour la congrégation enseignante, par suite de la prospérité de l'école.

L'établissement étant dans les conditions ci-dessus, et la gestion étant commune entre tous les membres de la Communauté, il n'y a pas lieu de répondre à ces diverses questions.

6° L'école est-elle grevée de dettes ? — Proviennent-elles du premier établissement ou de l'insuffisance des ressources annuelles ? — Comment espère-t-on y pourvoir ?

Cet établissement, dont les débuts sont ce que nous avons dit au N° 1^{er}, ne pouvait faire autrement que de contracter des dettes.

En l'état où sont les affaires aujourd'hui, on ne voit qu'une chose, c'est de s'en remettre aux desseins de la Providence et de profiter du moment où les circonstances permettront de faire un appel à la charité ^{pour} alléger cette situation ou en sortir.

7° Craint-on, faute de ressources, de voir se fermer l'école ? — Quels moyens prendre pour éviter ce malheur ?

La même confiance, qui est exprimée ci-dessus, porte à espérer que cette école ne sera pas fermée. La confiance que la population a toujours témoignée aux Filles du St-Esprit ne paraît pas se retirer, si il y a eu quelques défaillances au début, le courage semble reprendre. Et puis, la bienveillance du bienfaiteur, M. Gauthier de Hermoal, n'est pas de nature à inspirer la défiance, ou à indiquer que l'on doive s'arrêter devant une difficulté qui n'est pas encore prévue.

8° S'il n'y a pas d'école libre dans la paroisse, ne prévoit-on pas qu'il soit possible d'en établir une ? — Quelles ressources aurait-on de disponibles pour cette œuvre ? — Aurait-on la pensée de faire l'école pour la paroisse ou pour la région ?